

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL EMILE GOUÉ**

**COMITÉ SYNDICAL du 02 septembre 2026
à 18 h 30**

Le 02 septembre 2026, le Comité Syndical du Conservatoire départemental Emile GOUÉ, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni à 18 h 30 au Conservatoire à Guéret.

PRESENTS :

Annie ANNEQUIN, Christophe BANTING, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Catherine DEFEMME, Stéphane DUPRAT, Nolwen HEDDE, Christine HIVERT, Marie-Emilie LACOUR, Laurent LAFAYE, Christian POTHEAU, Laurence SPAGGIARI

REPRESENTES : Clément DAUBY, pouvoir à Nolwenn HEDDE, Sabine DURUDEAU pouvoir à Marie Emilie LACOUR, Brigitte GUINOT-NADAL pouvoir à Christian POTHEAU

ABSENTS/EXCUSES :

Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Marie-France GALBRUN, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

Claudia VANDAUD, Présidente de l'Association des parents d'élèves du Conservatoire

Eric MATHE : Directeur

Catherine GAGNANT, Secrétaire administratif et financier

Sylvie BREDIER, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat mixte

DÉLIBÉRATION N°CS/2026/09/06

OBJET : INTERVENTION PEDAGOGIQUE - CLASSE CHANTANTE - CONVENTION

VU les articles L.5721-1 à L.5722-11 du code général des collectivités territoriales régissant les syndicats mixtes ouverts ;

VU la convention relative à la création d'une classe à horaires aménagés « musique » auprès de l'école élémentaire de la commune de Boussac en date du 4 juillet 2022,

VU l'avenant à la convention précitée en date du 21 mai 2024 requalifiant la classe à horaires aménagés « musique » en « classe chantante »

VU le rapport CS/2026/09/05,

Après avoir pris connaissance du rapport susvisé et de son annexe,

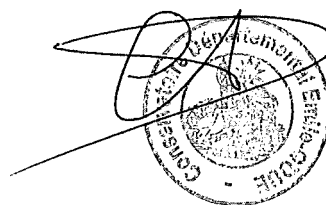
Après en avoir débattu, Madame Annie ANNEQUIN n'ayant pas pris part

DECIDE

- de poursuivre sur les années scolaires 2026/2027 à 2028/2029, le partenariat engagé auprès de l'école élémentaire de Boussac dans la cadre du dispositif « Classe chantante »,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention ci-annexée, établie en conséquence entre les partenaires, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision, notamment la ou les demandes de subvention qui pourraient être obtenues par le Syndicat mixte en raison de l'engagement financier qu'il consent dans ce cadre.

ADOpte : Votants : 14 – Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL



Catherine DEFEMME